

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n°23/PSH275**

**Portant sur la modification de la circulation et du stationnement sur le Parking du Rond-Point Delpierre à SAINT QUAY PORTRIEUX, le lundi 03 Juillet 2023 de 7h00 à 10h00, à l'occasion des travaux de marquage de places de parking.**

Nous, Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande de l'entreprise BSM

**Considérant que par mesure de sécurité, la circulation sera perturbée, le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking du Rond-Point Delpierre à SAINT QUAY PORTRIEUX, le lundi 03 Juillet 2023 de 7h00 à 10h00, à l'occasion des travaux de marquage de places de parking.**

**ARRETONS**

- ARTICLE 1 :** La chaussée sera rétrécie avec une circulation perturbée et le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking du Rond-Point Delpierre à SAINT QUAY PORTRIEUX, le lundi 03 Juillet 2023 de 7h00 à 10h00, à l'occasion des travaux de marquage de places de parking.
- ARTICLE 2 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par les Services Techniques.
- ARTICLE 3 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 5 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 23 Juin 2023.



Le Maire,

Thierry SIMELIERE.